

mazars

37 rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS cedex



Audit & Strategy

15 rue de la bonne rencontre
QUINCY VOISINS
77334 MEAUX cedex

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

Société anonyme

RCS 348 494 915 REIMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe des comptes consolidés qui expose la correction d'erreur relative à la valorisation des stocks concernant les exercices 2018 à 2021 et dont les effets ont été appréhendés dans ses comptes par votre société, en conformité avec les dispositions de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les stocks s'élèvent à 645,8 m€, soit 49,4% du total actif du Groupe. La valeur comptable des stocks retenue au bilan correspond au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, selon les modalités décrites à la note 5.11 des « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

La Direction détermine la valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus sur la base du prix de vente estimé net, en se fondant sur des hypothèses de marché et le cas échéant de sources d'informations externes.

L'activité du Groupe est soumise aux aléas climatiques et aux fluctuations du prix de marché.

Nous avons considéré que la valorisation et la valeur nette de réalisation des stocks, qui représentent un montant particulièrement significatif de l'actif total du Groupe, constituent un point clé de l'audit car l'évaluation des stocks et l'évaluation de la valeur nette de réalisation reposent sur des hypothèses, des estimations ou des jugements significatifs de la Direction.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour valoriser les stocks, déterminer leur valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Direction ;
- rapproché les quantités en stock des livres de régie et des résultats des inventaires physiques, auxquels nous avons participé par sondage, afin de vérifier l'existence et le correct classement des biens à la clôture ;
- réalisé un examen critique des coûts directs et indirects de production incorporés aux produits stockés et un rapprochement des données de gestion utilisées pour déterminer les coûts incorporables avec la comptabilité ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de coûts de revient ;
- comparé par sondage le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué, ainsi que le prix de vente promotionnel retenu en fin de saison ;
- analysé les perspectives d'écoulement estimées par le Groupe au regard des réalisations historiques et des derniers budgets disponibles.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note « 5.11. Stocks et en-cours » des « Principes comptables et méthodes d'évaluation » et dans la note « 17. Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés.

Réévaluation des actifs immobiliers

Risque identifié

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole détient en pleine propriété ou en location des terres à vigne, propriétés immobilières, équipements techniques et usines de production et de vinification. Au 31 décembre 2022, les actifs immobiliers s'établissent à 380,9 m€, soit 29,2% du total actif, et comprennent des terres à vignes pour 223,8 m€, des bâtiments pour 106,4 m€ et des terrains pour 50,7 m€.

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole a adopté le modèle de la réévaluation prévu par IAS 16 pour les terrains, les terres à vigne et les bâtiments. Ces actifs immobiliers sont comptabilisés à la valeur de marché à chaque clôture, l'écart entre la valeur historique et la juste valeur étant inscrit en capitaux propres, selon les modalités décrites dans la note 5.6 des « Principes comptables et méthodes d'évaluation ». La Direction détermine la valeur de marché des terres à vigne sur la base de la fourchette de valeur issue des opérations officielles enregistrées sur la période, recensées par les notaires ou déterminée par des experts indépendants, au vu également des caractéristiques intrinsèques de chaque parcelle. Les bâtiments et terrains sont réévalués périodiquement sur la base de rapports d'experts indépendants selon les modalités décrites à la note « 5.6. Immobilisations corporelles » des « Principes comptables et méthodes d'évaluation » et à la note « 15. Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des actifs immobiliers est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et du niveau de jugement requis pour évaluer ces biens.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de marché retenues pour la valorisation des actifs immobiliers.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons :

- pris connaissance des lettres de mission et des rapports d'évaluation des experts indépendants et réalisé un examen critique des méthodes de valorisation retenues ainsi que de l'indépendance desdits experts ;
- rapproché les valeurs comptables retenues par le Groupe des fourchettes de valeur issues des rapports des experts indépendants et des données publiées par les SAFER pour des transactions comparables ;
- rapproché les valeurs comptables retenues avec les transactions récentes réalisées par le Groupe pour des actifs similaires ;
- rapproché les réévaluations comptabilisées sur les périodes précédentes des valeurs actuelles de marché issues des rapports des experts afin d'apprécier la fiabilité du processus.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note « 5.6. Immobilisations corporelles » des « Principes comptables et méthodes d'évaluation » et à la note « 15. Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Valorisation des marques

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les marques détenues par le Groupe Vranken-Pommery Monopole sont comptabilisées dans les états financiers pour une valeur de 80,1 M€, représentant 6,1 % du total actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, la Direction procède à une valorisation de l'ensemble des marques de Champagne et des vins de Porto selon la méthode du surprofit économique et selon la méthode du différentiel de marge, selon les modalités décrites dans la note « 5.9. Valeur recouvrable des immobilisations » et dans la note « 14. Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. La valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité issue de l'approche multicritères.

Nous avons considéré que la valeur recouvrable des marques, qui représentent un montant significatif au regard du total actif du Groupe, constitue un point clé de l'audit en raison du niveau significatif de jugement requis dans l'établissement des projections de flux de trésorerie et dans le choix du taux de croissance et du taux d'actualisation.

Notre réponse

Nous avons effectué une revue critique des modalités d'analyse des indicateurs de perte de valeur mises en œuvre par la Direction et de réalisation des tests de dépréciation.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration des estimations et des hypothèses faites par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation ;
- vérifier que les projections de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des marques correspondent à celles générées par les éléments composant la valeur comptable testée ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, par comparaison avec les performances historiques et par corroboration avec les analyses externes disponibles sur le contexte de marché ;
- examiner les tests effectués par la Direction sur la sensibilité de la valeur recouvrable des marques à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note « 5.9. Valeur recouvrable des immobilisations » et dans la note « 14. Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE par l'Assemblée générale du 5 juin 2019.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit & Strategy Révision Certification dans la 22^{ème} année, dont respectivement la 25^{ème} et la 22^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Audit & Strategy Révision Certification

Bezannes, le 13 avril 2023

Quincy Voisins, le 13 avril 2023

DocuSigned by:
 *CARLIER Marianne*
8713C103DDCE468...

Marianne
CARLIER

DocuSigned by:
 *EL NOUCHI Jean-maurice*
A126C5F25F394C5...

Jean-Maurice
EL NOUCHI

DocuSigned by:
 *Philippe DANDON*
062312012AF2498...

Philippe
DANDON



Comptes Consolidés au 31 décembre 2022

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2022 - NORMES IFRS	4
ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES	5
BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2022 - NORMES IFRS	6
TABLEAU DE FINANCEMENT PAR ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE - NORMES IFRS	7
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - NORMES IFRS	8
METHODES COMPTABLES	9
1. PRINCIPES GENERAUX	9
2. FAITS MARQUANTS	12
3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	13
4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	14
5. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	16
6. PRESENTATION DE L'INFORMATION FINANCIERE	24
NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022	25
NOTE 1. CHIFFRE D'AFFAIRES	25
NOTE 2. ACHATS CONSOMMES	25
NOTE 4. CHARGES DE PERSONNEL	26
NOTE 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	27
NOTE 6. IMPOTS ET TAXES	27
NOTE 7. REPRISES DE PROVISIONS	27
NOTE 8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	28
NOTE 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	28
NOTE 10. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	29
NOTE 11. IMPOTS SUR LES RESULTATS	29
NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION	30
NOTE 13. ECARTS D'ACQUISITION	30
NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31
NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32
NOTE 16. AUTRES ACTIFS NON COURANTS	34
NOTE 17. STOCKS	35
NOTE 18. CLIENTS & COMPTES RATTACHES	35
NOTE 19. AUTRES ACTIFS COURANTS	36
NOTE 20. DISPONIBILITES	36
NOTE 21. CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	37
NOTE 22. EMPRUNTS, DETTES FINANCIERES & CONCOURS BANCAIRES	38



NOTE 23. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	43
NOTE 24. IMPOTS DIFFERES	45
NOTE 25. FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	45
NOTE 26. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	46
NOTE 27. DETTES D'IMPOTS	46
NOTE 28. AUTRES PASSIFS COURANTS	46
NOTE 29. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COURANTS	47
NOTE 30. ENGAGEMENTS HORS BILAN	48
NOTE 31. SECTEURS OPERATIONNELS	49
NOTE 32. PARTIES LIEES	50
NOTE 33. EVENEMENT POST CLOTURE	51
NOTE 34. CHIFFRES CLES DE LA SOCIETE MERE (EN K€)	52



Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022 - Normes IFRS

En K€	Note annexe	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Chiffre d'affaires	1	334 459	301 249
Achats consommés	2	-246 784	-219 365
Charges de personnel	4	-38 531	-34 773
Autres Produits d'exploitation	5	3 962	3 715
Autres Charges d'exploitation	5	-672	-701
Impôts et taxes	6	-3 500	-3 120
Reprises sur amort. et prov.	7	683	906
Dotations aux amortissements et provisions	8	-15 040	-16 552
Résultat opérationnel courant		34 577	31 359
Autres Produits	9	2 088	5 948
Autres Charges	9	-2 654	-9 593
Résultat opérationnel		34 011	27 714
Produits financiers	10	592	343
Charges financières	10	-18 978	-18 055
Résultat avant impôts		15 625	10 002
Impôts sur les résultats	11	-5 244	-2 070
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	16	-109	-412
Résultat net		10 272	7 520

Ventilation du Résultat net consolidé

Résultat net consolidé		10 272	7 520
- dont part des minoritaires		112	22
- dont part du Groupe		10 160	7 498
Résultat par action en €	12	1,14	0,84
Résultat dilué par action en €	12	1,14	0,84

(*) A la clôture de l'exercice 2022, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2018 à 2021. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs. Le compte de résultat comparatif de l'exercice 2021 a été retraité, avec une incidence négative de 0,8 million d'euros par rapport au résultat net 2021 publié. Ces corrections n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2022.

Etat global des gains et pertes consolidés

Etat du résultat net et des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Note annexe	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Résultat net		10 272	7 520
Eléments non recyclables en résultat, net d'impôts :		30 134	1 586
Engagement envers le personnel	23	2 610	492
Titres Autodétenus		-4	7
Réévaluation des actifs	15	27 528	1 087
Eléments recyclables en résultat, net d'impôts :		447	1 514
Ecart de conversion sur entités étrangères		443	1 523
Instruments financiers	29	4	-9
Résultat global		40 853	10 620
Ventilation du Résultat global			
Groupe		39 932	10 581
Minoritaires		921	39

(*) Voir note 1.3

Bilan consolidé au 31 décembre 2022 - Normes IFRS

Actif

En K€	Note annexe	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Ecart d'acquisition	13	24 479	24 479
Immobilisations incorporelles	14	98 789	99 597
Immobilisations corporelles	15	414 448	376 858
Autres actifs non courants	16	7 482	7 291
Titres mis en équivalence	16	1 385	1 149
Impôts différés	24	648	839
Total Actifs non courants		547 231	510 213
Stocks et en-cours	17	645 774	640 119
Clients & comptes rattachés	18	72 686	46 210
Autres actifs courants	19	33 171	29 194
Actifs financiers courants	29	-	-
Trésorerie	20	8 522	15 249
Total Actifs courants		760 153	730 772
Actifs destinés à être cédés		-	-
Total de l'actif		1 307 384	1 240 985

Passif

En K€	Note annexe	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Capital	21	134 056	134 056
Réserves & Primes	21	264 689	234 508
Résultat	21	10 160	7 498
Capitaux propres (part du groupe)	21	408 905	376 062
Participations ne donnant pas le contrôle		5 172	4 305
Total Capitaux Propres		414 077	380 367
Emprunts & dettes financières	22	558 220	305 820
Engagements envers le personnel	23	8 940	11 811
Impôts différés	24	69 969	57 517
Total Passifs non courants		637 129	375 148
Fournisseurs & comptes rattachés	25	122 178	87 385
Provisions pour risques et charges	26	243	75
Dettes d'impôt	27	11 895	14 029
Autres passifs courants	28	23 056	19 934
Emprunts & concours bancaires	22	98 806	364 042
Passifs financiers courants	29	-	5
Total Passifs courants		256 178	485 470
Passifs destinés à être cédés		-	-
Total du passif		1 307 384	1 240 985

(*) A la clôture de l'exercice 2022, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2018 à 2021. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs. Le total des incidences sur les capitaux propres au 31 décembre 2021 est négatif et s'élève à 3,9 millions d'euros.



Tableau de financement par analyse des flux de trésorerie - Normes IFRS

En K€	Note annexe	12/2022	12/2021 Retraité (***)
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées		10 272	7 520
Elimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- amortissements & provisions		14 538	16 072
- charges financières nettes	10	18 391	17 712
- variation des impôts différés	24	2 416	-138
- plus et moins values de cession	9	-261	44
- instruments financiers	22	-5	-11
- engagement envers le personnel	23	441	-1 088
- incidences des sociétés MEE	16	109	412
- autres			
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		45 901	40 523
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- stocks et encours	17	-5 481	28 881
- créances clients	18	-26 536	17 940
- dettes fournisseurs	25	34 689	-19 984
- autres créances et dettes		-1 690	-3 448
Flux net de trésorerie générés par l'activité		46 883	63 912
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations **		-12 242	-14 290
Cession d'immobilisations	9	1 867	964
Incidences des variations de périmètre		-176	-118
Variation nette des prêts et autres immobilisations financières		-204	-4 992
Subventions d'investissement reçues		352	82
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-10 403	-18 355
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-7 103	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-4	-69
Opérations sur titres autodétenus		-4	7
Charges financières nettes	10	-18 391	-17 712
Emissions d'emprunts **	22	466 944	84 775
Remboursement d'emprunts	22	-486 545	-130 793
Variation des financements court terme	22	-2 534	171
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		-47 637	-63 621
Incidence des variations des cours des devises		138	505
Variation de trésorerie			
Trésorerie d'ouverture		-27 499	-9 940
Trésorerie de clôture	22	-38 518	-27 499
Variation de trésorerie *		-11 019	-17 559

* La trésorerie est égale au solde entre la trésorerie disponible et les concours bancaires (Cf Note 22)

** Retraité des contrats de crédit-bail souscrits au cours de l'exercice.

*** Voir note 1.3



Variation des capitaux propres - Normes IFRS

En K€	Capital	Primes	Réserves et Résultats	Réserves de Réévaluation	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1er janvier 2021 - Retraité (*)	134 056	45 013	132 246	67 495	- 8 933	369 876	365 546	4 330
Résultat de l'exercice			7 520			7 520	7 498	22
Distributions de dividendes			- 69			- 69	-	69
Ecarts de conversion					1 523	1 523	1 522	1
Opérations sur titres autodétenus					7	7	7	
Engagements envers le personnel					492	492	498	6
Variation de l'exercice instruments financiers					- 9	- 9	- 9	
Variation de périmètre			- 1			- 1	- 1	
Réévaluation des Actifs				1 087		1 087	1 065	22
Autres			- 59			- 59	- 64	5
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2021 - Retraité (*)	134 056	45 013	139 637	68 581	- 6 920	380 367	376 062	4 305
Résultat de l'exercice			10 272			10 272	10 160	112
Distributions de dividendes			- 7 107			- 7 107	- 7 106	1
Ecarts de conversion					443	443	448	5
Opérations sur titres autodétenus					- 4	- 4	- 4	
Variation de périmètre			- 9			- 9	48	57
Engagements envers le personnel					2 610	2 610	2 608	2
Variation de l'exercice instruments financiers					4	4	4	
Réévaluation des Actifs				27 528		27 528	26 716	812
Autres			- 27			- 27	- 31	4
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 31 décembre 2022	134 056	45 013	142 766	96 109	- 3 867	414 077	408 905	5 172

(*) Voir note 1.3

Les états financiers du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2023 et les annexes ont été définitivement validées par le Conseil d'Administration du 13 avril 2023 et ne seront définitifs qu'à compter de leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er juin 2023.

Méthodes comptables

1. Principes généraux

1.1. Référentiel

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1er janvier 2022 :

- Amendement IAS 16, Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue,
- Amendement IAS 37, Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat,
- Amendement IFRS 3, Référence au cadre conceptuel,
- Amélioration des IFRS cycle 2018-2020 – Normes concernées :
 - o IFRS 1 – Filiale devenant un nouvel adoptant,
 - o IFRS 9 – Décomptabilisation d'un passif financier : inclusion des honoraires dans le critère des 10 %,
 - o IFRS 16 – Avantages incitatifs à la location,
 - o IAS 41 – Impôts dans les évaluations de la juste valeur.

Les normes, amendements de normes ou interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Les états financiers ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB à la clôture de l'exercice de décembre 2022 mais d'application non obligatoire au sein de l'Union européenne à cette date.

Il est rappelé par ailleurs que, le compte de résultat consolidé du Groupe Vranken-Pommery Monopole est un compte de résultat par nature.

1.2. Nouveaux textes d'application non obligatoire

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

- Amendements IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables,
- Amendements IAS 8 - Définition d'une estimation comptable,
- Amendements IAS 12 - Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction,
- IFRS 17 - Contrats d'assurance, avec Amendements.

Le Groupe n'a pas appliqué ces nouveaux textes par anticipation au 1er janvier 2022 et est en cours d'analyse sur leurs potentielles incidences.

1.3. Corrections d'erreurs dans les comptes consolidés des exercices antérieurs

A la clôture de l'exercice 2022, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2018 à 2021. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs.

Les incidences sur le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

En K€	12/2021 Publié	Retraitements	12/2021 Retraité
Achats consommés	-218 266	-1 099	-219 365
Résultat opérationnel courant	32 458	-1 099	31 359
Impôts sur les résultats	-2 354	284	-2 070
Résultat net	8 335	-815	7 520

Ventilation du Résultat net consolidé

Résultat net consolidé	8 335	-815	7 520
- dont part des minoritaires	22		22
- dont part du Groupe	8 313	-815	7 498
Résultat par action en €	0,94	-	0,10
Résultat dilué par action en €	0,94	-	0,10

Résultat global	11 435	-815	10 620
------------------------	---------------	-------------	---------------

Ventilation du Résultat global

Groupe	11 396	-815	10 581
Minoritaires	39		39

Les incidences sur le bilan consolidé au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Actif

En K€	12/2021 Publié	Retraitements	12/2021 Retraité
Stocks et en-cours	645 389	- 5 270	640 119
Total Actifs courants	736 042	- 5 270	730 772
Total de l'actif	1 246 255	- 5 270	1 240 985

Passif

En K€	12/2021 Publié	Retraitements	12/2021 Retraité
Capital	134 056		134 056
Réserves & Primes	237 602	-3 094	234 508
Résultat	8 313	-815	7 498
Capitaux propres (part du groupe)	379 971	-3 909	376 062
Participations ne donnant pas le contrôle	4 305		4 305
Total Capitaux Propres	384 276	-3 909	380 367
Impôts différés	58 878	-1 361	57 517
Total Passifs non courants	376 509	-1 361	375 148
Total du passif	1 246 255	-5 270	1 240 985

L'impact sur les stocks et en-cours au 1^{er} janvier 2021 est négatif et s'élève à 4,2 millions d'euros, contre 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

L'impact sur les impôts différés passifs au 1^{er} janvier 2021 est négatif et s'élève à 1,1 million d'euros, contre 1,4 million d'euros au 31 décembre 2021.

Les incidences sur le tableau de financement par analyse des flux de trésorerie au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

En K€	12/2021 Publié	Retraitements	12/2021 Retraité
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées	8 335	-815	7 520
Elimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- variation des impôts différés	146	-284	-138
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	41 622	-1 099	40 523
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- stocks et encours	27 782	1 099	28 881
Flux net de trésorerie générés par l'activité	63 912		63 912

Le total des incidences sur les capitaux propres au 1er janvier 2021 est négatif et s'élève à 3,1 millions d'euros.

En K€	Capital	Primes	Réserves et Résultats	Réserves de Réévaluation	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1er janvier 2021	134 056	45 013	135 340	67 495	- 8 933	372 970	368 640	4 330
Retraitements			- 3 094			- 3 094	- 3 094	
Capitaux propres et Intérêts minoritaires au 1er janvier 2021 Retraité	134 056	45 013	132 246	67 495	- 8 933	369 876	365 546	4 330

2. Faits marquants

Les faits marquants de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires consolidé 2022 du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'établit à 334,5 M Euros, soit une croissance de 11 % essentiellement liée au développement en France et à l'international des ventes de Champagne Pommery & Greno et Champagne Vranken qui représentent 64% des ventes de Champagnes.
- Les ventes de Champagnes progressent de 12% et les ventes sont en progression sur les 3 zones géographiques (France, UE, Pays Tiers) avec un poids de l'export qui reste relativement stable à 67%, soutenu par une plus grande dynamique des ventes dans les pays tiers en particulier en Australie, au Japon et en Suisse.
- La reprise de l'activité post-covid dans la consommation hors foyer explique la bonne performance des ventes en France en 2022.
- Après une vendange 2021 en très forte baisse en Camargue qui a pénalisé les ventes, la vendange 2022 a heureusement été en hausse de 20% et a permis de rattraper pour partie le chiffre d'affaires de la branche sur la fin d'année.
- Tous les efforts ont été faits pour revenir à des rendements normatifs en Camargue, grâce aux apports en eau et à l'application de nouvelles méthodes culturales performantes.
- L'évolution du Portugal, avec une activité touristique retrouvée dans le pays, soutient la progression de l'activité globale de la branche.
- Sur les Sparkling wines, le chiffre d'affaires reste modeste mais la progression de la branche est rapide et confirme l'ambition de faire des Sparkling wines un relais de croissance pour le futur tant pour les « bulles » élaborées en Angleterre et en Californie sous la marque Louis Pommery, que pour celles élaborées en Camargue.
- Le Résultat Opérationnel Courant progresse de +10,3% à 34,6 M Euros, après 15 M€ d'amortissements et 3 M€ d'investissements commerciaux dans les grandes enseignes afin de maintenir l'équilibre 1/3 France - 2/3 export. Hors incidences de cet investissement commercial et tenant compte de la variation de périmètre intervenue en 2021(*), la progression est de 14,6%.
 (*) Le Groupe a transféré au premier semestre 2021 le personnel de la société Vranken-Pommery Vignobles vers la société VPHV créée en 2021 et consolidée par mise en équivalence à 49%. Cette variation de périmètre avait entraîné en 2021 une reprise sur provision liée aux engagements de retraite de 1,2 M€.
- La Marge Opérationnelle Courante reste stable à 10,3%.
- Le Résultat Opérationnel se monte à 34 M Euros (+22,7%) soit une marge opérationnelle de 10,2%.
- Le Résultat Financier reste relativement stable au regard de l'évolution des taux d'intérêt sur le dernier trimestre.
- Le Résultat Net ressort à 10,3 M Euros soit une augmentation de 36,6%.
- La structure financière se renforce avec des capitaux propres qui se montent à 414,1 M€ (+33,7 M€), soit 31,7% du total bilan, et un endettement financier net qui se réduit de nouveau de 7,3 M€ au 31/12/2022 pour s'établir à 646,1 M€.
- Retraité des 19,4 M€ liés à l'application de la norme comptable IFRS 16, l'endettement financier net se monte à 626,7 M€, intégralement couvert par des stocks de 645,8 M€.
- Le Groupe a remboursé 75 M€ d'emprunts obligataires arrivant à échéance au cours de l'exercice 2022, et n'a pas d'échéance obligataire avant 2024.
- Après avoir établi le bilan de l'ensemble des actions entreprises et en cours au sein du Groupe, le Comité de Mission s'est attelé à décliner sa Raison d'Etre « La Vérité du Terroir », en objectifs opérationnels au cours de l'année 2022.
- Les objectifs de la Raison d'Etre ont ainsi été regroupés autour de 4 piliers fondamentaux :
 - o Biodiversité : agir pour préserver nos écosystèmes,



- Environnement : limiter l'impact de nos activités et réduire l'utilisation des énergies fossiles notamment par le développement des énergies renouvelables,
 - Patrimoine : agir pour la préservation du patrimoine naturel et bâti afin de pouvoir le transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures,
 - Sociétal : s'inscrire dans une stratégie globale de développement durable et proposer à l'ensemble de nos parties prenantes d'adhérer à ces valeurs.
- Les indicateurs clefs de performances issus de ces 4 piliers fondamentaux ont été définis par le Comité de Mission, et sont actuellement en cours d'audit par un organisme tiers indépendant.
 - Le Groupe a pris la décision d'initier la démarche B Corp en 2023.

Le Groupe n'a pas identifié à la clôture 2022 d'événements tels que des résiliations de contrat, pénalités pour retard d'exécution, litiges avec des clients ou des fournisseurs, susceptibles d'impacter de façon significative les états financiers.

3. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des filiales jugées significatives dans lesquelles Vranken-Pommery Monopole exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés SAS A l'Auberge Franc-Comtoise et SAS VPHV sont consolidées par mise en équivalence.

4. Périmètre de consolidation

Sociétés du périmètre de consolidation (Intégration globale)	12/2022		12/2021	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
France				
SA VRANKEN-POMMERY MONOPOLE N° SIRET 348 494 915 00054 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS VRANKEN-POMMERY PRODUCTION N° SIRET 337 280 911 00120 56 Bd Henry Vasnier 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES N° SIRET 314 208 125 00067 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,84%	99,84%	99,84%	99,84%
SAS RENE LALLEMENT N° SIRET 415 299 023 00028 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
SAS B.M.T. VIGNOBLES N° SIRET 353 422 397 00045 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,84%	100,00%	99,84%	100,00%
SAS Champagne CHARLES LAFITTE N° SIRET 328 251 590 00050 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS HEIDSIECK & C° MONOPOLE N° SIRET 338 509 045 00054 34 Bd Diancourt 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI DES VIGNES D'AMBRUYERE N° SIRET 332 416 397 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	99,58%	99,58%	99,58%	99,58%
SCI LES ANSINGES MONTAIGU N° SIRET 398 362 988 00030 Le Champ Chapon 51150 TOURS SUR MARNE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
POMMERY SAS N° SIRET 441 990 132 00025 5 Place du général Gouraud 51100 REIMS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS GV COURTAGE N° SIRET 382 710 564 00032 Ferme du Château des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SC DU PEQUIGNY N° SIRET 410 025 134 00025 Domaine des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	99,94%	99,94%	99,94%	99,94%



Sociétés du périmètre de consolidation	12/2022		12/2021	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
SAS DES VIGNOBLES VRANKEN N° SIRET 411 224 900 00018 Ferme des Castaignes 51270 MONTMORT LUCY	100,00%	100,00%	98,00%	98,00%
SC DOMAINE DU MONTCHENOIS N° SIRET 421 321 068 00015 Domaine du Montchenois 51140 CHENAY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS GRANDS DOMAINES DU LITTORAL N° SIRET 722 041 175 00034 Domaine Royal de Jarras RD 979 30220 AIGUES MORTES	96,50%	96,50%	96,50%	96,50%
<u>Etranger</u>				
VRANKEN-POMMERY DEUTSCHLAND & OSTERREICH Gm bh Mohrenstrasse 34 D- 10117 BERLIN Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY BENELUX SA Square Saintelette 11/12 1000 BRUXELLES Belgique	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
CHARBAUT AMERICA Inc. 12 East 33 rd Street - 7th Floor 10016 NEW YORK Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ROZES SA Quinta de Monsul - Cambres - Lamego Portugal	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
VRANKEN POMMERY U.K. Ltd c/o Chambre De Commerce Francaise De Grande Bretagne, LincolnHouse 300 High Holborn LONDON, WC1V 7JH Royaume Uni	97,78%	97,78%	97,78%	97,78%
VRANKEN POMMERY SUISSE SA Av de la Gare 10 1003 LAUSANNE Suisse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
QUINTA DO GRIFO S.A.C. S.A. E.N. 221 KM 100, Poiaras, Freixo E. Cinta Portugal	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY JAPAN Co., Ltd #3 Toranomon Denki Bldg 8F 1-2-20 Toranomon Minato-Ku, TOKYO 105-0001 Japon	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
VRANKEN-POMMERY ITALIA, Spa Piazza Pio XI,5 20123 MILANO Italie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VRANKEN-POMMERY AUSTRALIA PTY LDT Level 1, 63 Exhibition Street, Melbourne 3000 Australie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Sociétés du périmètre de consolidation (Mise en équivalence)	12/2022		12/2021	
	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle	Pourcent. d'intérêt	Pourcent. de contrôle
SAS A L'AUBERGE FRANC COMTOISE N° SIRET 572 112 423 00015 9 Place de la Madeleine 75008 PARIS	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%
SAS VPHV N° SIRET 891 085 888 00016 5 Place du Général Gouraud 51100 REIMS	48,92%	49,00%	48,92%	49,00%

5. Principes comptables et méthodes d'évaluation

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- engagements de retraites et autres avantages du personnel,
- provisions (y compris les provisions pour moyens commerciaux),
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité,
- valeur recouvrable des créances, des stocks et autres créances,
- juste valeur des instruments financiers dérivés,
- actifs d'impôts différés.

5.1. Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des sociétés étrangères hors zone "euro" (Charbaut America, Vranken Pommery UK, Vranken Pommery Suisse, Vranken Japan, Vranken Pommery Australia) sont convertis en euros au :

- taux de change de clôture pour le bilan ;
- taux de change moyen pour le résultat.

La différence de change en résultant est inscrite en capitaux propres.

Les devises concernées sont :

	Taux de clôture				Taux moyen			
Etats-Unis	1 €	=	1,0666	USD	1 €	=	1,0500	USD
Royaume-Uni	1 €	=	0,8869	GBP	1 €	=	0,8548	GBP
Suisse	1 €	=	0,9847	CHF	1 €	=	1,0017	CHF
Japon	1 €	=	140,660	JPY	1 €	=	138,139	JPY
Australie	1 €	=	1,5693	AUD	1 €	=	1,5154	AUD

5.2. Opérations en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur du mois où elles sont réalisées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat, à l'exception de l'effet des variations des cours des créances et des dettes considérées comme des investissements nets dans une activité à l'étranger.

Sont notamment considérés comme des investissements nets dans une activité à l'étranger, les comptes courants bloqués correspondant au soutien financier du groupe à ses filiales. Les filiales australiennes et japonaises poursuivent leur développement, l'Angleterre a dû faire face aux conséquences du « Brexit », et Charbaut America poursuit ses investissements dans la production et la commercialisation en Amérique du Nord du Sparkling Wine "Louis Pommery California".

5.3. Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. L'excédent entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en écart d'acquisition et est soumis à des tests de dépréciation, au minimum annuellement, et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

5.4. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants.

Les modalités des tests de perte de valeur des regroupements d'actifs sont détaillées dans le paragraphe 5.9. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

5.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par les Marques, les droits aux baux et autres immobilisations incorporelles quand ceux-ci remplissent les critères de comptabilisation de la norme IAS 38.

Les marques et droits de propriété et autres incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition. Les marques ne sont pas amorties. Les droits de propriété concernent principalement des logiciels amortis sur la durée d'utilité et les autres incorporels (droits aux baux, droits d'entrée, usufruits) font l'objet d'un amortissement en fonction de la durée du contrat ou durée d'utilité.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient inférieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

Il est effectué un test de valeur, à chaque clôture annuelle, sur les actifs incorporels selon les modalités indiquées au paragraphe 5.9 afin de déterminer les éventuelles dépréciations de ces éléments.

5.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles suivantes sont évaluées en conformité avec les règles prescrites par la norme IAS 16 :

Terrains, terres à vignes et bâtiments : application du modèle de la réévaluation.

Les terres à vigne en Champagne, en Camargue et en Provence, et au Portugal, compte tenu de l'existence d'un marché actif, font l'objet d'une comptabilisation à la clôture en valeur de marché, valeur résultant de données officielles publiées sur les transactions récentes dans



la même région, ou d'expertises indépendantes, dans le cas où l'écart est significatif. La valeur des pieds de vignes ne peut être mesurée de façon fiable séparément de la valeur de la terre. En conséquence, la vigne est valorisée aux coûts encourus.

Concernant la réévaluation des terres à vignes en Champagne, les valeurs de marché provenant de données officielles au regard des différentes transactions enregistrées sur la période sont exprimées sous forme de fourchettes de valeur. La valeur médiane ou la valeur haute est retenue selon les caractéristiques spécifiques de chaque parcelle, à savoir, la situation géographique, parcelles situées dans la Marne rassemblées autour d'un même village et formant un ensemble d'un seul tenant, l'âge de la vigne, ...

Les bâtiments et terrains sont réévalués périodiquement par des experts indépendants en conformité avec les méthodes prescrites par l'IVCS (notamment la comparaison par rapport aux prix de marché d'actifs similaires et la capitalisation du revenu locatif).

L'écart entre le coût historique et la juste valeur est inscrit en capitaux propres, en "Réserves de réévaluation". Lors de la réévaluation, des immobilisations corporelles, le Groupe a opté pour une déduction du cumul des amortissements de la valeur brute de l'actif. Ainsi la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué.

Conformément au modèle de la réévaluation, les actifs sont amortis sur la durée de vie résiduelle.

En cas d'évaluation à la baisse, la contrepartie de cette diminution sera constatée dans les autres éléments du résultat global dès lors qu'il existe un solde créditeur positif dans la réserve de réévaluation au titre de cet actif. Au-delà, elle doit être comptabilisée en charges. Si la juste valeur devient inférieure au coût d'acquisition amorti, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Autres actifs corporels : application du modèle du coût pour tous les biens relevant des catégories concernées ; coût historique correspondant au coût d'acquisition d'origine diminué des amortissements et pertes de valeur cumulés.

Par ailleurs, il convient de noter les points complémentaires suivants au sujet des immobilisations corporelles :

- Les biens constitués de composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes font l'objet d'un suivi par composant et d'un amortissement sur leur durée d'utilisation.
- Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

✓ Constructions	10 à 150 ans
✓ Vignes (plantations et aménagements)	25 à 40 ans
✓ Installations d'élevage du vin	15 à 30 ans
✓ Installations techniques	4 à 15 ans
✓ Matériels ou outillages	4 à 10 ans
- Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles.
- Application de la Norme IFRS 16 relative aux contrats de location est détaillée au paragraphe 5.13.

5.7. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de décision de cession.

5.8. Autres actifs non courants

Ce poste comprend principalement des participations détenues par le Groupe ainsi que des dépôts et garanties versés.

Les instruments de capitaux propres, tels que définis par la Norme IFRS 9, sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

5.9. Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS36 – « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture. La valeur recouvrable est la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Le test de valeur est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement des marques.



Les résultats des tests réalisés sont présentés en Note 13 « Ecarts d'acquisition », Note 14 « Immobilisations incorporelles » et Note 15 « Immobilisations corporelles ».

5.10. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations courantes.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés :

- Cas général :

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de la juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

- Instruments de couverture :

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture, soit dans une relation de juste valeur, soit des flux futurs de trésorerie :

- ✓ une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux d'intérêts ou de change,
- ✓ une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- ✓ la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place,
- ✓ l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- ✓ pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- ✓ pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de la juste valeur de la partie couverte de l'élément n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 13, la ventilation des actifs et passifs financiers est donnée en note 22, en fonction de la hiérarchie de détermination de la juste valeur suivante :

- niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques;
- niveau 2 : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Risque de Change

Les instruments de couverture contre le risque de change utilisés par le Groupe sont des instruments dits "classiques". Du fait de la position de Vranken-Pommery Monopole, exportateur en devises, ce sont des ventes à terme.

Dans le respect des normes IFRS, ces dérivés de change sont réévalués à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice, ces revalorisations sont enregistrées nettes d'impôts différés.

Il est effectué une distinction entre la couverture des flux de trésorerie futurs et la couverture des en-cours à la clôture de l'exercice. En cas de couverture des en-cours figurant au bilan, les écarts de conversion sont constatés en résultat financier.

Le calcul de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminé sur la base des valorisations effectuées par les banques.

Risque de Taux

L'endettement du Groupe au 31/12/2022 est composé majoritairement d'emprunts à taux fixes à hauteur de 51,64%. Les crédits de vieillissements destinés à financer les stocks sont à taux variables.

Sur les prêts, le risque de taux d'intérêts est couvert par des instruments classiques de type Swap et Collar.

La part efficace de la couverture est inscrite au bilan en contrepartie des capitaux propres, la part considérée inefficace est enregistrée en résultat financier de la période.

Le calcul de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminé sur la base des valorisations effectuées par les banques.

5.11. Stocks et en-cours

Valorisation

Conformément à la norme IAS 2 – « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré - premier sorti ».

Les matières premières et les produits finis achetés sont valorisés au coût d'achat.

Les produits en cours de fabrication et finis sont valorisés au coût de revient. Il incorpore l'ensemble des frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais financiers.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus, est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marchés et le cas échéant de sources d'informations externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (moyens commerciaux directs...).

Conformément à la norme IAS 41, la vendange issue des raisins produits par le Groupe est évaluée en valeur de marché.

Vins bloqués de Champagne des vendanges 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Les vins bloqués sont constitués par la différence entre les volumes récoltés dans la limite de l'AOC Champagne (autrement appelée mise en marché) et le rendement de base. Dans le cadre de la réglementation du CIVC, ils peuvent être rendus disponibles pour intégrer le processus de fabrication pour faire face notamment à une mauvaise récolte ou à des prévisions de ventes en augmentation.

Compte tenu du volume et de la qualité de la récolte, ont été soumis à une mesure de mise en réserve qualitative, tous les raisins revendiqués en appellation Champagne :

- de la récolte 2013, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha,
- de la récolte 2014, obtenus au-delà du rendement de base de 10 100 kg/ha et dans la limite de 13 200 kg/ha,
- de la récolte 2015, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha,
- de la récolte 2016, obtenus au-delà du rendement de base de 9 700 kg/ha et dans la limite de 12 800 kg/ha,
- de la récolte 2017, obtenus au-delà du rendement de base de 10 300 kg/ha et dans la limite de 13 400 kg/ha,
- de la récolte 2018, obtenus au-delà du rendement de base de 10 800 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha,
- de la récolte 2019, obtenus au-delà du rendement de base de 10 200 kg/ha et dans la limite de 15 500 kg/ha,
- de la récolte 2020, obtenus au-delà du rendement de base de 8 000 kg/ha et dans la limite de 15 000 kg/ha,
- de la récolte 2021, obtenus au-delà du rendement de base de 10 000 kg/ha et dans la limite de 13 100 kg/ha,
- de la récolte 2022, obtenus au-delà du rendement de base de 12 000 kg/ha et dans la limite de 16 500 kg/ha.



5.12. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur prix de transaction. La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le Groupe.

L'application de la norme IFRS 9 précise les règles de décomptabilisation des contrats de cession de créances. Le Groupe maintient à l'actif du bilan les créances cédées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents n'est pas transférée.

5.13. Contrats de location

Les contrats de crédit baux et assimilés présentant les critères de location financement, pour lesquels les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont inscrits à l'actif selon les principes de la norme IAS 17 reprise dans la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » prévoit que tous les contrats de location soient traités comme des contrats de location-financement au sens de la norme IAS 17, qu'il s'agisse de locations financement ou de locations simples.

Concernant les contrats de locations simples, les postes bilantiels incluent des actifs non courants correspondant aux droits d'usage des biens loués et la dette financière correspondant à la valeur actualisée des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par un amortissement du droit d'usage et les intérêts sur la dette de loyer.

Le groupe a choisi d'appliquer les exemptions suivantes proposées par la norme :

- contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ;
- contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 USD.

Par ailleurs, ont été exclus du champ d'application de la norme les contrats de location des lors qu'il y a :

- une rémunération basée sur des éléments variables. Les baux ruraux ayant la forme de métayage sont donc exclus.
- l'existence d'un droit substantiel de substituer l'actif par le bailleur.

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain (ou non).

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer correspond au taux d'intérêt marginal déterminé en fonction de la nature de l'actif loué, du pays du preneur et de la durée du contrat. Le taux implicite n'est appliqué que pour les contrats hors immobilier dès lors que la documentation juridique précise ce taux.

Les principaux contrats de location simple retraités selon les principes de la norme IFRS 16 sont des baux ruraux de type fermage, des baux commerciaux et des locations à moyen terme de véhicules à destination des équipes commerciales.

5.14. Impôts différés

Le Groupe appliquant la norme IAS 12 (Impôts exigibles et différés), des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Des actifs d'impôts sont enregistrés dans la mesure où il est probable que des futurs bénéfices imposables seront disponibles. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux ont été adoptés.

Les positions d'impôts différés sont compensées au sein de chaque groupe fiscal.

5.15. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

5.16. Engagements envers le personnel

Les salariés du Groupe perçoivent des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, ainsi que des compléments de retraite et des indemnités de départ en retraite. Les engagements actuariels

correspondants sont pris en charge sous forme de provision au bilan. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- le versement de prime à l'occasion de la remise des médailles du travail,
- la couverture des frais médicaux.

A chaque clôture annuelle des comptes et conformément à la norme IAS 19 révisée (Avantages au personnel), les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Les écarts actuariels dégagés lors du calcul des différents engagements sont comptabilisés en capitaux propres.

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord national interprofessionnel, le Groupe a choisi de ne tenir compte, dans l'évaluation des engagements sociaux, que des indemnités de départ à la retraite dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ces engagements à la clôture sont :

- âge du départ à la retraite : 62 à 67 ans pour les cadres selon les sociétés et selon la loi Fillon pour les non cadres,
- évolution des salaires : 1,75 %,
- taux de charges sociales : 38,16 % à 47,04 % selon les sociétés,
- taux d'actualisation : 2,90 % (0,80% au 31 décembre 2021),
- taux de revalorisation des médailles du travail : 1,00 %,
- taux de revalorisation des frais médicaux : 1,50 %.

5.17. Emprunts et dettes financières

Ce poste est constitué en grande partie par des crédits de vieillissement. Le poste concours bancaires regroupe quant à lui, les mobilisations de créances, financement de stocks de produits finis et découverts autorisés.

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ceux couverts par des instruments financiers font l'objet d'une comptabilité de couverture, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réévaluation partielle sur la part couverte, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques des instruments financiers.

L'endettement financier net est un indicateur financier non défini par les normes IFRS. Selon la définition du Groupe, il correspond au calcul suivant :

- Emprunts et dettes bancaires (non courant)
- + Emprunts et concours bancaires (courant)
- + Passifs financiers courants
- Trésorerie
- Actifs financiers courants
- Avances consenties en Comptes courants d'associés

Cette définition est inchangée dans le Groupe depuis 2014. La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, et l'application de la Norme IFRS 16, les dettes liées aux contrats de location simple sont désormais intégrées dans l'endettement financier net. Toutefois, la documentation des principaux contrats de financement prévoit que les effets de cette norme comptable soient neutralisés.

5.18. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

5.19. Informations fiscales

La société Vranken-Pommery Monopole a constitué, à compter du 1^{er} Janvier 1999, un groupe fiscal avec l'ensemble des sociétés françaises du périmètre détenues à plus de 95%.

Les filiales intégrées constatent l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles avaient été imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées bénéficient à la société mère.

6. Présentation de l'information financière

6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de ventes de produits finis ou semi-finis et de prestations de services en lien avec les activités viticoles du groupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les produits provenant de la vente de produits finis ou semi-finis sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La société comptabilise donc les produits lorsque les critères suivants sont remplis :

- la société peut démontrer l'existence d'un accord ;
- le produit est livré ou mis à disposition ;
- le prix de vente est fixé ou déterminable ;
- le recouvrement du prix de vente est effectif ou attendu.

Les dépenses relatives au référencement des produits ou correspondant à des participations publicitaires et mandats logistiques avec nos distributeurs sont constatées en déduction du chiffre d'affaires.

Les prestations sont comptabilisées dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture.

6.2. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous, issues du reporting interne, sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré en deux principaux secteurs, l'activité Champagne restant prépondérante :

- la production et la commercialisation des vins de Champagne et de Porto (Périmètre historique),
- la production et la commercialisation des vins des Sables et de Provence.

6.3. Autres Produits et Charges

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant affecter la lisibilité de la performance courante sont classées en "Autres produits" et "Autres charges". Ces lignes comprennent notamment :

- les coûts de réorganisation et de restructuration,
- les indemnités non récurrentes,
- les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (Tableau des flux de trésorerie)

La trésorerie telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux de trésorerie est définie comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles diminuée des concours bancaires courants. Les équivalents de trésorerie sont constitués de produits monétaires évalués à leur valeur de marché à la date de clôture des comptes. Les charges financières sont présentées en diminution de la marge brute d'autofinancement pour présenter distinctement les opérations d'exploitation des opérations de financement.

6.5. Résultat des sociétés mises en équivalence

Conformément à la recommandation 2013-01 de l'ANC publiée en avril 2013 relative à la présentation de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat des sociétés qui n'ont pas de « nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe » est présenté avant le « Résultat Net ».

Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022

Note 1. Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires en K€	France	Export	12/2022	12/2021
Production vendue de biens et marchandises	128 414	197 946	326 360	293 970
Prestations de services et autres	7 562	537	8 099	7 279
CHIFFRE D'AFFAIRES	135 976	198 483	334 459	301 249

La répartition du chiffre d'affaires par secteurs opérationnels est présentée en Note 31.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par Zone Géographique en K€	12/2022	12/2021
France	135 976	119 919
Europe	128 052	121 626
Pays Tiers	70 431	59 704
Total	334 459	301 249

Un seul client représente 12 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022.

Note 2. Achats consommés

Détermination des Achats consommés en K€	Note Annexe	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Achats de Matières Premières et Marchandises		184 781	133 657
Autres Achats et Charges Externes		67 484	56 826
Variation de stocks	17	-5 481	28 881
ACHATS CONSOMMES		246 784	219 365

Détermination de la Valeur Ajoutée en K€	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Chiffre d'affaires	334 459	301 249
Achats consommés	-246 784	-219 365
VALEUR AJOUTEE	87 675	81 884

(*) A la clôture de l'exercice 2022, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2018 à 2021. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs. Les achats consommés de l'exercice 2021 ont été retraités, avec une incidence négative de 1,1 million d'euros par rapport au résultat net 2021 publié. Ces corrections n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2022.



Note 3. Honoraires des Commissaires aux comptes

En K€	12/2022		12/2021	
	Mazars	Audit & Strategy	Mazars	Audit & Strategy
Honoraires relatifs à la mission de certification	301	123	251	130
Honoraires relatifs à d'autres prestations	47	5	53	3
Total	348	128	304	133

Note 4. Charges de personnel

En K€	12/2022	12/2021
Salaires & traitements	27 806	25 951
Charges sociales	9 975	9 409
Engagements sociaux	99	-1 225
Participation des salariés & Intéressement	651	638
Total	38 531	34 773

Dans le cadre de l'amélioration de son efficacité opérationnelle, le groupe a pris la décision de transférer le personnel de la société VPV et du Service Accueil Visites et Réceptions de Vranken-Pommery Monopole vers des structures dédiées hors du périmètre de consolidation de VPM au premier semestre 2021. Le Groupe avait par ailleurs réduit ses effectifs au cours de l'exercice par des départs non remplacés.

Au titre de leur mandat pour l'année 2022, la rémunération des mandataires sociaux s'élève à 98 K€.

EFFECTIF MOYEN - Répartition France - Etranger	12/2022	12/2021
France	505	516
Etranger	147	143
Total	652	659

EFFECTIF MOYEN - Répartition par catégorie	12/2022	12/2021
Ouvriers	343	349
Employés	88	89
Agents de maîtrise	76	76
Cadres	145	145
Total	652	659

Note 5. Autres Produits et Charges d'exploitation

En K€	12/2022	12/2021
Subventions d'exploitation	2 447	1 541
Autres produits d'exploitation	1 515	2 174
Produits d'exploitation	3 962	3 715
Redevances de marques et autres droits	162	150
Jetons de présence	137	122
Créances irrécouvrables	74	309
Autres charges d'exploitation	299	120
Charges d'exploitation	672	701
Total	3 290	3 014

En 2022, 74 K€ de créances ont été inscrites en perte et faisaient l'objet d'une provision à hauteur de 105 K€. Au 31 décembre 2021, les charges liées à des créances irrécouvrables inscrites pour 309 K€ étaient quant à elles couvertes par des reprises de provisions pour 571 K€ (cf. Note 7).

Note 6. Impôts et taxes

En K€	12/2022	12/2021
Impôts et taxes sur rémunération	818	745
Autres impôts et taxes : CET, IFA, Taxes Foncières, Régie,...	2 682	2 375
Total	3 500	3 120

Note 7. Reprises de provisions

En K€	12/2022	12/2021
Créances	105	571
Stocks	578	329
Autres produits d'exploitation	-	6
Total	683	906

Note 8. Dotations aux amortissements & provisions

En K€	12/2022	12/2021
Immobilisations	14 118	15 777
Amortissements	14 118	15 777
Créances	192	373
Stocks	402	321
Divers	328	81
Provisions	922	775
Total	15 040	16 552

Note 9. Autres Produits et Charges

En K€	12/2022 Charges	12/2022 Produits	12/2021 Charges	12/2021 Produits
Sur immobilisations (cessions, rebut, dép°)	1 819	2 079	5 891	5 839
Sur provisions, litiges, indemnités et ruptures contrats	695	9	787	43
Autres	140	-	2 915	66
Total	2 654	2 088	9 593	5 948

Les autres charges correspondent aux coûts générés en France et en Europe au titre de la réorganisation de l'activité commerciale, de litiges commerciaux et sociaux, initiés au cours d'exercices antérieurs.

Les opérations exceptionnelles sur immobilisations correspondent à des reclassements IFRS16 pour 134 K€ en charge et 211 K€ en produits.

Les opérations "autres" en 2021 étaient constituées essentiellement de la sous-activité en Camargue pour 1.833 K€ liées au rendement de la vendange 2021.

Ventilation par zone d'implantation géographique	En K€	12/2022 Charges	12/2022 Produits	12/2021 Charges	12/2021 Produits
France		2 496	2 057	9 020	5 777
Europe		158	31	573	161
Autres		-	-	-	10
Total		2 654	2 088	9 593	5 948

Note 10. Produits et Charges financiers

En K€	12/2022 Charges	12/2022 Produits	12/2021 Charges	12/2021 Produits
Intérêts	17 999	365	17 070	174
Instruments financiers liés au change (part non efficace)	-	-	-	3
Instruments financiers liés aux taux (part non efficace)	-	-	-	8
Engagements sociaux	93	-	111	-
Différences de change	179	192	10	155
Couverture de taux	-	-	51	-
Dotations / reprises de provisions et Autres	707	35	813	3
Total	18 978	592	18 055	343

Note 11. Impôts sur les résultats

En K€	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé	15 625	10 002
Taux théorique de l'impôt	25,83%	28,41%
Montant théorique de l'impôt	4 035	2 841
Effet sur l'impôt théorique de :		
Evolution des taux d'impôts	-1	327
Déficits reportables des exercices antérieurs ou non activés	25	1 071
Crédit d'impôts	-134	83
Différentiel de taux des filiales étrangères & différences permanentes	1 319	681
Taux effectif de l'impôt	33,56%	20,70%
Montant effectif de l'impôt	5 244	2 070

En K€	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Impôt exigible	2 828	2 208
Impôt différé	2 416	-138
Total	5 244	2 070

(*) A la clôture de l'exercice 2022, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2018 à 2021. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs. L'impact sur les impôts différés passifs au 1^{er} janvier 2021 est une baisse de -1,1 million d'euros, contre -1,4 million d'euros au 31 décembre 2021, soit un produit de +0,3 M€ constaté en résultat en 2021.

Note 12. Résultat par action

	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Résultat net part du Groupe en K€	10 160	7 498
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	8 937 085	8 937 085
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires autodétenues	57 476	57 560
Nombre moyen pondéré d'actions	8 879 609	8 879 525
Résultat par action En €	1,14	0,84

(*) Voir note 1.3

Résultat dilué

Il n'existe aucun instrument financier dilutif. Le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Note 13. Ecarts d'acquisition

Valeurs en K€	Brut
Au 01/01/2022	24 479
Nouveaux écarts	-
Sorties d'écarts	-
Virt poste à poste	-
Au 31/12/2022	24 479

Le résultat des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2022 est présenté en Note 15.

Note 14. Immobilisations incorporelles

Valeurs en K€		Au 01/01/2022	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2022
Marques	Brut	80 148					80 148
	Prov.	-41					-41
	Net	80 107	-	-	-	-	80 107
Autres droits de propriété - non amort.		1 423				1 677	3 100
Autres droits de propriété amortissables	Brut	23 359	308	-36	222		23 853
	Amort.	-14 462	-567	36	-135		-15 128
	Net	8 897	-259	0	87	0	8 725
Autres incorporels - non amortissables *		5 618	-	-	-35	-1 685	3 898
Autres incorporels amortissables	Brut	20 574	720	- 4 161		8	17 141
	Amort.	-17 022	-991	3 814	17		-14 182
	Net	3 552	-271	- 347	17	8	2 959
Total	Brut	131 122	1 028	-4 197	187	0	128 140
	Amort.	-31 525	-1 558	3 850	-118	-	-29 351
	Net	99 597	-530	-347	69	0	98 789

* comprend principalement le fonds de commerce de Pommery pour 2 500 k€

Valeurs nettes des Marques en K€	Au 31/12/2022
Champagne Charles Lafitte	29 786
Champagne Demoiselle	16 439
Champagne Pommery	13 684
Champagne Heidsieck & C° Monopole	3 156
Champagne Vranken - Diamant	830
Champagne Germain	3 811
Portos : Sao Pedro - Rozès - Grifo	12 209
Autres	192
Total	80 107

L'approche multicritère mise en œuvre au 31 décembre 2022 a conduit à confirmer la valeur des marques. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'ensemble des marques de Champagne et des vins de Porto, a fait l'objet de tests de dépréciation selon les méthodes du surprofit économique (permettant de déterminer une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie), et/ou du différentiel de marge (méthode usuellement utilisée en Champagne consistant à déterminer la différence de revenus par rapport à des produits sans marque équivalents).

Les calculs réalisés pour les méthodes du surprofit économique et du différentiel de marge s'appuient sur les données suivantes :

- ✓ année 2022 : données réelles issues de la publication des comptes (volumes, prix NSI, chiffre d'affaires net) ou de la comptabilité analytique (coûts des produits vendus, coûts marketing, frais commerciaux et administratifs) ;
- ✓ années futures : évolutions anticipées pour 2023 à 2026 (prévisions budgétaires établies en 2022 pour la période 2023-2026) ;
- ✓ le taux de croissance à l'infini repris dans le calcul du surprofit économique est de 2,5 % pour le champagne et 3,5 % pour les vins du Portugal ;
- ✓ hypothèses de taux : le coût moyen pondéré du capital est de 8,6 % pour le champagne et 8,2 % pour le porto.

L'approche multicritère donne une fourchette de valeurs dans laquelle les valeurs nettes comptables des Marques s'inscrivent confirmant ainsi la valeur de ces actifs.

- Une étude de sensibilité a été réalisée sur les marques du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :
 - ✓ variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 0,5 % ;
 - ✓ variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %.

En 2022, ces variations des principales hypothèses prises individuellement confirment les valeurs des marques tant pour le Champagne que le Porto.

Note 15. Immobilisations corporelles

Valeurs en K€		Au 01/01/2022	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Variation de Périmètre	Virt Poste à Poste	Au 31/12/2022
Terrains	Brut	52 649	-669	-30			-687	51 263
	Amort.	-1 187	-210	30			843	-524
	Net	51 462	-879	0	-	-	156	50 739
Vignoble	Brut	213 326	31 436	-4 869			-306	239 587
	Amort.*	-17 513	-2 575	4 163			184	-15 741
	Net	195 813	28 861	-706	-	-	-122	223 846
Constructions	Brut	132 073	20 895	-2 154	-29		-8 522	142 263
	Amort.	-37 195	-4 955	1 631	2		4 638	-35 879
	Net	94 878	15 940	-523	-27	-	-3 884	106 384
Sous-total Immobilier	Brut	398 048	51 662	-7 053	-29		-9 515	433 113
	Amort.	-55 896	-7 739	5 824	2		5 665	-52 144
	Net	342 152	43 923	-1 229	-27	-	-3 850	380 969
Installations techniques & matériel	Brut	108 751	4 280	-1 368	11	-496	91	111 269
	Amort.	-74 045	-4 824	1 140	-14	135	-182	-77 790
	Net	34 706	-544	-228	-3	-361	-91	33 479
Total	Brut	506 799	55 942	-8 421	-18	-496	-9 424	544 382
	Amort.	-129 941	-12 563	6 964	-12	135	5 483	-129 934
	Net	376 858	43 379	-1 457	-30	-361	-3 941	414 448

(*) Amortissement des plantations

Conformément à la Norme IAS 16 visant à déduire les amortissements de la valeur brute des actifs réévalués, la valeur brute et les amortissements ont été compensés à hauteur de 3 297 K€ au cours de l'année 2022.

Le groupe est titulaire de contrat de locations tels que définis par la Norme IFRS 16 qui représentent :

Valeurs en K€		Au 01/01/2022	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Variation de Périmètre	Autres variations	Au 31/12/2022
Vignobles	Brut	14 166	679	-1 093	-	-	-	13 752
	Amort.	-3 109	-793	1 093	-	-	-	-2 809
	Net	11 057	-114	0	-	-	-	10 943
Constructions	Brut	19 094	6 736	-242	-29	-	-5 646	19 913
	Amort.	-9 995	-1 630	120	2	-	1 721	-9 782
	Net	9 099	5 106	-122	-27	-	-3 925	10 131
Installations techniques et matériel	Brut	28 965	491	-472	-	-496	127	28 615
	Amort.	-24 773	-1 321	460	-	135	-144	-25 643
	Net	4 192	-830	-12	-	-361	-17	2 972
Total	Brut	62 223	7 908	-1 807	-29	-496	-5 519	62 280
	Amort.	-37 877	-3 744	1 673	2	135	1 577	-38 234
	Net	24 346	4 164	-134	-27	-361	-3 942	24 046



Les terres à vignes comptabilisées selon le modèle de la réévaluation ont fait l'objet d'un test de valeur par des experts indépendants. La dernière évaluation a eu lieu au 31 décembre 2022.

Au cours de cet exercice, le groupe a procédé à la réévaluation des terres à vignes en tenant compte des valeurs données par les experts indépendants. L'impact s'élève à 37 112 K€ soit 27 528 K€ nets d'impôts différés inscrit en réserve de réévaluation.

Les valeurs des actifs immobiliers selon le modèle du coût sont les suivantes :

Valeurs en K€		Au 01/01/2022	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Variation de Périmètre	Autres variations	Au 31/12/2022
Terrains	Brut	25 778	12	-30	-	-	154	25 914
	Amort.	-1 228	-209	30	-	-	-	-1 407
	Net	24 550	-197	0	-	-	154	24 507
Vignoble	Brut	191 673	6 167	-4 869	-	-	-122	192 849
	Amort.	-28 809	-2 575	4 163	-	-	-	-27 221
	Net	162 864	3 592	-706	-	-	-122	165 628
Constructions	Brut	126 826	8 370	-2 154	-30	-	-5 604	127 408
	Amort.	-58 488	-4 416	1 631	3	-	1 721	-59 549
	Net	68 338	3 954	-523	-27	-	-3 883	67 859
Sous-total Immobilier	Brut	344 277	14 549	-7 053	-30	-	-5 572	346 171
	Amort.	-88 525	-7 200	5 824	3	-	1 721	-88 177
	Net	255 752	7 349	-1 229	-27	-	-3 851	257 994

Tests de dépréciation

L'ensemble des actifs non courants a fait l'objet de tests de dépréciation par le groupe au 31 décembre 2022 selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Les calculs réalisés s'appuient sur les données suivantes :
 - ✓ année 2022 : données réelles issues de la publication des comptes (volumes, prix NSI, chiffre d'affaires net) ou de la comptabilité analytique (coûts des produits vendus, coûts marketing, frais commerciaux et administratifs) ;
 - ✓ années futures : évolutions anticipées pour 2023 à 2027 (prévisions budgétaires établies en 2022 pour la période 2023-2027) ;
 - ✓ le taux de croissance à l'infini repris dans le calcul est de 2,5 % pour le champagne et 3,5 % pour les vins du Portugal ;
 - ✓ hypothèses de taux : le coût moyen pondéré du capital est de 5 % pour le champagne et 6,7 % pour les vins du Portugal.

Les tests effectués conduisent à une estimation équivalente à 226 % de la valeur comptable pour le champagne, à 147 % pour les vins du Portugal confirmant ainsi les valeurs de ces actifs.

- Une étude de sensibilité a été réalisée sur les actifs non courants du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :
 - ✓ variation du taux d'actualisation de référence retenu de +/- 0,5 % ;
 - ✓ variation du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %.

En 2022, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables pour le Champagne.

Note 16. Autres actifs non courants

Valeurs en K€	Au 01/2022	Augment.	Diminut.	Ecarts de conversion	Autres variations	Au 31/12/2022
Titres de participation	693				12	705
Autres titres immobilisés	5 400	2				5 402
Autres immobilisations financières	1 198		-14	-4	195	1 375
TOTAL	7 291	2	-14	-4	207	7 482

Sociétés non consolidées - Valeurs des titres en K€		Au 31/12/2022
SADEVE SA	Pourcentage de détention de l'ordre de 6,6 % Aucun contrôle, ni pouvoir	635
SICA Essor Champenois	Société d'intérêt collectif agricole	23
SAS L'EXCELLENCE ET LES GRANDS SAVOIR-FAIRE	Pourcentage de détention à 17,57 % Importance négligeable	32
AGROGARANTE - Mutua SA	Pourcentage de détention négligeable	10
Caixa de crédito agricola - Tabuaço	Pourcentage de détention négligeable	2
CSGV	Pourcentage de détention négligeable	3
Total		705

Titres mis en équivalence en K€	12/2022	12/2021
A l'auberge Franc-Comtoise	931	950
SAS VPHV	454	199
Quote-part dans les capitaux propres	1 385	1 149
A l'auberge Franc-Comtoise	-185	-93
SAS VPHV	76	-319
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-109	-412

Les données concernant l'Auberge Franc-Comtoise et VPHV ne sont pas communiquées compte tenu de leur caractère non significatif au niveau du groupe Vranken-Pommery Monopole.

Note 17. Stocks

En K€	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Matières premières	133 509	98 544
En-cours de production	446 879	485 930
Produits intermédiaires & finis	65 788	56 223
Provisions	-402	-578
Total	645 774	640 119

En K€	Note annexe	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Début de période		640 119	668 289
Variation de stocks	2	5 481	-28 881
Ecart de conversion		-2	698
Evolution des provisions		176	13
Fin de période		645 774	640 119

(*) Voir note 1.3

L'impact de la mise en valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe se décompose comme suit :

En K€	12/2022	12/2021
Incidence sur le stock	16 165	12 418
Incidence sur le résultat	3 748	641
Fiscalité différée	-939	2
Incidence nette sur le résultat	2 809	643

Note 18. Clients & comptes rattachés

En K€	12/2022	12/2021
Brut	74 896	48 331
Dépréciations	-2 210	-2 121
Total	72 686	46 210

Les créances clients et comptes rattachés sont toutes à moins d'un an.

Risque de crédit

Les clients du Groupe peuvent naturellement engendrer un risque financier notamment lorsque ceux-ci sont confrontés à des problèmes de trésorerie ou à une procédure collective de type redressement ou liquidation judiciaire.

Pour ces raisons, et afin de garantir au mieux le recouvrement des créances, le Groupe a souscrit une assurance-crédit auprès de COFACE pour les marchés français et export.

Par ailleurs, les dix premiers clients représentent 39,2 % du chiffre d'affaires.

Les créances échues non réglées font l'objet d'une provision en cas de risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2022, le montant des créances cédées s'élève à 85 019 K€.

Note 19. Autres actifs courants

En K€	12/2022	12/2021
Avances et acomptes versés sur commandes	2 762	3 390
Fournisseurs débiteurs	1 866	915
Personnel et comptes rattachés	104	75
Organismes sociaux	290	256
Autres créances	10 345	10 205
Comptes courants d'associés	2 363	1 131
Etat	12 946	10 691
Dépréciation	-36	-36
Autres créances	27 878	23 237
Charges constatées d'avance diverses	2 531	2 567
Comptes de régularisation	2 531	2 567
Total	33 171	29 194

Ventilation par échéances en k€	12/2022	12/2021
- 1 an	30 748	26 765
de 1 an à 5 ans	2 423	2 429
Total	33 171	29 194

Note 20. Disponibilités

En K€	12/2022	12/2021
Disponibilités	8 522	15 249
Total	8 522	15 249

Les disponibilités sont principalement composées de comptes bancaires.

Risque de Liquidité

La capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers est surveillée par la Direction Financière. La liquidité repose sur le maintien de disponibilités, de facilités de crédit confirmées, d'opérations de cession de créances et sur la mise en place de crédits de vieillissement afin de permettre le financement du vieillissement des vins.

Afin d'optimiser la gestion de ses disponibilités de manière centralisée, la société Vranken-Pommery Monopole a conclu avec l'ensemble de ses filiales françaises une convention de trésorerie.

Cette convention permet à Vranken-Pommery Monopole de centraliser la quasi-totalité des excédents disponibles des sociétés contrôlées.

Les filiales du Groupe peuvent également mettre en place des financements en fonction de leurs projets et/ou de leurs acquisitions. Il peut s'agir notamment d'achats de terres à vignes, ou d'équipements industriels. Sur les filiales étrangères, le Groupe privilégie dans la mesure du possible les financements locaux dans la devise concernée.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe renouvelle régulièrement l'ensemble de ses crédits de vieillissement bancaires.

Le Groupe a remboursé 75 M€ d'emprunts obligataires arrivant à échéance au cours de l'exercice 2022, et n'a pas d'échéance obligataire avant 2024.

Note 21. Capitaux propres (part du groupe)

Composition des capitaux propres en K€	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Capital de la société mère	134 056	134 056
Primes	45 013	45 013
Réserves	219 676	189 495
Résultat de la Période	10 160	7 498
Total	408 905	376 062

Composition du capital en Volume	12/2022	Valeur nominale
A l'ouverture	8 937 085	15
Augmentation de Capital		
Acquisition		
Cession		
A la clôture	8 937 085	15

Composition des capitaux propres en K€	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Capitaux propres - part du groupe	408 905	376 062
Participations ne donnant pas le contrôle	5 172	4 305
Capitaux propres	414 077	380 367

(*) Voir note 1.3

Note 22. Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires

Evolution en K€	Au 01/01/2022	Nouveaux emprunts	Rembour- sements	Variation des financements à court terme	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2022
Emprunts obligataires listés	280 000		-75 000					205 000
Emprunts bancaires *	116 982	39 043	-15 506		-26	-286	-3 941	136 266
Crédits de vieillissement	225 010	435 810	-395 920					264 900
Concours bancaires	42 748			4 292				47 040
Autres dettes financières	4 738			-1 209				3 529
Comptes courants d'associés **	384			-93				291
Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires	669 862	474 853	-486 426	2 990	-26	-286	-3 941	657 026
* dont contrats de location (IFRS 16)	20 399	7 909	-3 434		-26	-286	-3 941	20 621
** dont dividendes à payer	-							-

Ventilation par échéances en K€	DETTES COURANTES		DETTES NON COURANTES		TOTAL
	-1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans		
Emprunts obligataires	-	145 000	60 000		205 000
Emprunts bancaires *	37 946	72 010	26 310		136 266
Crédits de vieillissement	10 000	254 900			264 900
Concours bancaires	47 040				47 040
Autres dettes financières	3 529				3 529
Comptes courants d'associés	291				291
Emprunts, Dettes financières & Concours bancaires	98 806	471 910	86 310		657 026
* dont contrats de location (IFRS 16)		3 129	7 852	9 640	20 621

Endettement financier net K€	Note annexe	12/2022	12/2021
Emprunts et dettes bancaires (non courant)	22	558 220	305 820
Emprunts et concours bancaires (courant)	22	98 806	364 042
Endettement du groupe		657 026	669 862
Comptes courants d'associés débiteurs	19	-2 363	-1 131
Actifs et Passifs financiers courants	29	0	5
Trésorerie	20	-8 522	-15 249
Endettement financier net		646 141	653 487

Le groupe renouvelle régulièrement ses crédits de vieillissement, et n'a pas d'échéance obligataire avant 2024.

Trésorerie nette	Note annexe	12/2022	12/2021
Concours bancaires	22	-47 040	-42 748
Trésorerie	20	8 522	15 249
Trésorerie nette		-38 518	-27 499

Risque d'exigibilité

Plusieurs emprunts souscrits par le groupe Vranken-Pommery Monopole sont assortis de clauses pouvant déclencher une exigibilité anticipée, en fonction du respect de ratios financiers calculés au niveau consolidé vérifiés lors de chaque clôture annuelle.

Emprunts obligataires :

Le Groupe a cherché au cours de ses dernières émissions obligataires à harmoniser progressivement l'ensemble de ses covenants financiers afin d'en faciliter la gestion et le suivi, mais aussi et surtout de respecter l'égalité de traitement entre les différents souscripteurs, qu'ils soient investisseurs institutionnels ou particuliers.

L'ensemble des emprunts obligataires du groupe sont aujourd'hui soumis aux ratios suivants :

- Dette Financière Nette / Actifs Consolidés \leq 80%
- Et Fonds Propres Redressés > Montant Défini ou 90% des Fonds Propres Redressés de l'année n-1

Le Montant Défini a été déterminé en fonction des différentes émissions obligataires de la manière suivante :

- Emprunt obligataire de 50.000 K€ 276.600 K€
- Emprunt obligataire de 145.000 K€ 279.200 K€

Les définitions des termes s'appliquant aux emprunts obligataires citées sont les suivantes :

- Fonds Propres Redressés : Fonds propres consolidés déduction faite des réserves liées aux instruments de couverture et de toute variation dans la rubrique « Impôts Différés Passifs » du bilan des comptes de l'exercice précédent pour autant que et dans la mesure où cette variation résulte d'une augmentation, postérieurement à la date du Prospectus, de l'impôt des sociétés sur les plus-values à réaliser à l'occasion de la vente d'actifs ;

- Dette financière nette : montant de l'Endettement Financier Net, hors financement de créances, moins les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

- Actifs consolidés : actifs non courants (retraités des écarts d'acquisitions non affectés et des impôts différés d'actifs) et de la totalité du poste de stocks.

Au 31 décembre 2022, ces ratios étaient tous respectés.

Le 15 décembre 2021, le groupe a mis en place un emprunt obligataire de 60.000 K Euros.

Cet emprunt obligataire est soumis au ratio suivant :

- Dette Financière Nette / Actifs Consolidés \leq 80%

Les définitions des termes s'appliquant aux emprunts obligataires citées sont les suivantes :

- Dette financière nette : montant de l'Endettement Financier Net, hors financement de créances, moins les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.
- Actifs consolidés : actifs non courants (retraités des écarts d'acquisitions non affectés et des impôts différés d'actifs) et de la totalité du poste de stocks.

Au 31 décembre 2022, ce ratio était respecté.

Emprunts bancaires :

Un emprunt de 16.000 K€ est aujourd'hui également soumis aux ratios suivants :

- Dette Financière Nette / Actifs Consolidés \leq 80%
- Et Fonds Propres Redressés > Montant Défini ou 90% des Fonds Propres Redressés de l'année n-1

Les définitions des termes s'appliquant aux emprunts obligataires citées sont les suivantes :

- Fonds Propres Redressés : Fonds propres consolidés déduction faite des réserves liées aux instruments de couverture et de toute variation dans la rubrique « Impôts Différés Passifs » du bilan des comptes de l'exercice précédent pour autant que et dans la mesure où cette variation résulte d'une augmentation, postérieurement à la date du Prospectus, de l'impôt des sociétés sur les plus-values à réaliser à l'occasion de la vente d'actifs ;
- Dette financière nette : montant de l'Endettement Financier Net, hors financement de créances, moins les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.
- Actifs consolidés : actifs non courants (retraités des écarts d'acquisitions non affectés et des impôts différés d'actifs) et de la totalité du poste de stocks
- Montant Défini : 257.500 K€.

Au 31 décembre 2022, ces ratios étaient tous respectés.

Concernant les emprunts bancaires, un crédit de vieillissement pour un montant total de 10.000 K€ fait l'objet d'un covenant pouvant déclencher l'exigibilité en cas de non-respect. Ainsi, la valeur telle que reprise dans les comptes du groupe des stocks de vins et/ou autres actifs immobilisés laissés libres de garantie doit avoir une valeur équivalente à trois fois le Crédit. Ce ratio était respecté au 31 décembre 2022.

Un crédit de vieillissement d'un montant de 10.000 K€ est assorti de deux covenants financiers dont le non- respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée. Il s'agit des ratios suivants :

- R1 : Fonds Propres / Total Bilan > 20%
- R2 : Dette Financière Nette / Actifs Consolidés < 80%

Au 31 décembre 2022, ces deux ratios étaient respectés.

Pour le reste de l'endettement, il n'y a pas de covenants particuliers susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée, en dehors de ceux figurant habituellement dans les contrats de prêts, tels que :

- défaut de paiement à bonne date des échéances,
- cessation ou cession de tout ou partie significative de l'activité.

Par ailleurs, toute référence faite à un niveau de gearing dans certains emprunts oblige le Groupe à prendre toutes les mesures pour se maintenir dans le ratio convenu et, le cas échéant, le rétablir.

Risque de taux

L'endettement du groupe au 31 décembre 2022 est composé à 51,64% d'emprunts et dettes à taux fixes. Les emprunts et dettes à taux variable sont indexés principalement sur l'Euribor 1 mois. Le groupe utilise, dans sa gestion du risque de taux d'intérêts, les instruments financiers tels que SWAP et COLLAR en fonction de la situation et des perspectives du marché des taux d'intérêts.

La moyenne des Euribor 1 mois constatée en 2022 s'élève à 0,09 % (source Banque de France).

L'exposition de la part non couverte à l'augmentation du niveau de taux d'intérêt a eu un impact limité sur le résultat financier de l'exercice 2022, l'Euribor 1 mois étant revenu positif seulement à compter du 18 août 2022.

Les contrats actifs et non actifs au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

En k€	12/2022	12/2021
COLLAR	-	-
SWAP	67	200
Total	67	200

Au 31 décembre 2022, le niveau de couverture représentait moins de 1% de l'endettement financier à taux variable, constitué presque exclusivement des crédits de vieillissement.

En ce qui concerne les instruments financiers en cours au 31 décembre 2022, les niveaux de couverture de taux sont les suivants :

Couverture de type SWAP	En k€
Taux fixe inférieur à 2%	0
Taux fixe compris entre 2 % et 4 %	67

Les échéances et la juste valeur des instruments dérivés de taux détenus au 31 décembre 2022 se décomposent ainsi :

Années d'échéance - En k€	Notionnel	Juste Valeur
Contrats échus en 2023	67	-
Contrats à échéances postérieures à 2023	-	-

Au 31 décembre 2022, les travaux relatifs à la documentation de la relation de couverture réalisés par le groupe dans le cadre d'IFRS 9 ont conclu à la répartition suivante :

Relation de couverture - En k€	Notionnel	Juste Valeur
Satisfaisante	67	-
Non satisfaisante		

Les charges financières 2021 incluaient l'amortissement en résultat net du passif financier ne satisfaisant pas aux critères de comptabilité de couverture.

Risque de Change

Il n'existe plus de couverture de change au 31 décembre 2022.

La part du chiffre d'affaires de l'année 2022 réalisée en devises est de 11,5 %.

Dans la gestion du risque de change, le Groupe utilise des instruments financiers fermes de type ventes à terme.

L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe d'une variation de 5 % du cours des devises après prise en compte des couvertures serait de 2 136 K€. Cet impact reste théorique car le Groupe rappelle qu'en cas de variation d'une devise, sa politique tarifaire serait revue pour prendre en compte cette variation et la répercuter sur ses distributeurs.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

en K€	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Valeur au bilan à la juste valeur	Valeur au bilan au coût amorti*	Au 31/12/2022
ACTIFS :				
Titres de participation non consolidés	3	705		705
Autres actifs financiers non courants			5 402	5 402
Créances clients			72 686	72 686
Comptes courant d'exploitation et autres créances			30 640	30 640
Actifs financiers courants	2	-		-
Trésorerie			8 522	8 522
Total des actifs financiers		705	117 250	117 955

* La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est égale à la juste valeur.

en K€	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Valeur au bilan à la juste valeur	Valeur au bilan au coût amorti*	Au 31/12/2022
PASSIFS :				
Dettes financières courantes et non courantes			657 026	657 026
Autres passifs non courants			-	-
Dettes fournisseurs			122 178	122 178
Dettes fiscales			11 895	11 895
Autres passifs courants			22 596	22 596
Passifs financiers courants	2	-		-
Total des passifs financiers		-	813 695	813 695

* La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est égale à la juste valeur.

Le groupe n'a pas identifié d'ajustements au titre du risque de contrepartie (risque de non-recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2021 et 2022. Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Le groupe utilise la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur (voir note 5.10 des Principes comptables et méthodes d'évaluation). Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les dérivés de change (cf. note 29), qui rentrent dans la catégorie 2 de la norme IFRS 13 (données observables directement à partir des informations de taux communiquées par les établissements financiers). Les variations de juste valeur ont été constatées en résultat pour la part non efficace (cf. note 10), la part efficace étant quant à elle constatée dans les capitaux propres (+4 K€ nets d'impôts).

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les Créances clients. Elles sont constatées uniquement en résultat.

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).



Evolution des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Actifs financiers	Passifs financiers	Flux sans incidences sur la trésorerie
Début de période	693	5	
Variation de la Juste valeur par résultat	5	-	-5
Variation de la Juste valeur par les capitaux propres	-	-5	-5
Autres mouvements	7		
Fin de période	705	0	

Décomptabilisation des actifs financiers et passifs financiers

Le groupe a décomptabilisé sur l'exercice :

- les créances et les dettes de TVA sur opérations réciproques pour un montant de 7.432 K€ compte tenu de la convention de consolidation TVA existante au sein du groupe ;
- les créances cédées (Note 18) lorsqu'elles répondent aux critères décrits en note 5.12 des Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Note 23. Provisions pour retraites et avantages au personnel

En K€	Note annexe	12/2022	12/2021
Début de période		11 811	13 599
Réévaluation en autres éléments du résultat global		-3 312	-700
Charges & Produits opérationnels du compte de résultat	4	99	-1 225
Charges & Produits financiers du compte de résultat	10	93	111
Autres variations		249	27
Fin de période		8 940	11 811

Par ailleurs, le taux d'actualisation est passé de 0,80% à 2,90%.

Analyse de la situation financière :

En K€	12/2022	12/2021
Engagement brut	9 003	11 872
Actifs de couverture	-63	-61
Provision comptable	8 940	11 811
Indemnités de fin de carrière	3 840	4 098
Couverture des frais médicaux	4 849	7 413
Médailles du travail	251	300

Analyse des charges des régimes :

En K€	Indemnités de fin de carrière	Couverture des frais médicaux	Médailles du travail	12/2022	12/2021
Coût des services rendus	232	187	-37	382	-779
Prestations versées	-136	-132	-15	-283	-446
Composante opérationnelle de la charge	96	55	-52	99	-1 225
Composante financière de la charge	32	59	2	93	111
TOTAL	128	114	-50	192	-1 114

Ecarts actuariels générés pour la période sur les régimes postérieurs à l'emploi :

En K€	Indemnités de fin de carrière	Couverture des frais médicaux	Médailles du travail	12/2022	12/2021
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	4	3	-	7	2
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	-646	-2 657	-	-3 303	-514
Ecarts d'expérience	9	-25	-	-16	-188
TOTAL des réévaluation en autres éléments du résultat global	-633	-2 679	-	-3 312	-700

L'ensemble des avantages au personnel a fait l'objet d'une évaluation par un actuair indépendant au 31 décembre 2022.

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer les taux de référence retenus. L'évolution des taux de +/- 0,25 % est décrite ci-dessous :

Test de sensibilité en %	12/2022	+ 0,25 %			- 0,25 %		
		Dettes actuarielle	Coût des services	Coût de l'actualisation	Dettes actuarielle	Coût des services	Coût de l'actualisation
Taux d'actualisation		-3,42%	-4,14%	4,82%	3,64%	4,44%	-5,22%
Taux de revalorisation des salaires		0,91%	1,99%	0,93%	-0,88%	-1,91%	-0,90%
Taux de revalorisation des frais médicaux		2,73%	2,62%	2,79%	-2,54%	-2,40%	-2,60%

Note 24. Impôts différés

	12/2022	12/2021 Retraité (*)
En K€	ID	ID
Impôts différés actifs	648	839
Impôts différés passifs	-69 969	-57 517
Impôts différés nets	-69 321	-56 678

Détail des impôts différés :	12/2022	12/2021 Retraité (*)
En K€	ID	ID
Déficits reportables	2 760	4 982
Décalage temporaire	-1 239	-2 047
Actifs immobilisés	-67 884	-58 152
Actifs Biologiques	-3 979	-3 040
Instruments financiers	-	1
Engagements envers le Personnel	2 151	2 944
Eliminations des marges en stocks	1 736	790
Contrats de Locations	-888	-1 017
Charges à étaler & Divers	-1 978	-1 140
Impôts différés nets	-69 321	-56 678

En K€	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Début de période	-56 678	-56 289
Variation par le résultat	-2 416	138
Variation par les capitaux propres	-10 424	-516
Ecart de conversion	197	-11
Fin de période	-69 321	-56 678

(*) A la clôture de l'exercice 2022, il a été relevé une erreur de valorisation des stocks concernant les exercices 2018 à 2021. En application de la norme IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes consolidés de VPM ont donc fait l'objet d'un traitement rétrospectif de cette correction d'erreurs. L'impact sur les impôts différés passifs au 1^{er} janvier 2021 est une baisse de -1,1 million d'euros, contre -1,4 million d'euros au 31 décembre 2021, soit un produit de +0,3 M€ constaté en résultat en 2021. Cet impôt différé est rattaché à la nature « Charges à étaler & Divers ».

Note 25. Fournisseurs & comptes rattachés

En K€	12/2022	12/2021
Fournisseurs & comptes rattachés	122 178	87 385
Total	122 178	87 385

Les fournisseurs et comptes rattachés sont à échéance de moins d'un an.

Note 26. Provisions pour risques & charges

En K€	12/2022	12/2021
Début de période	75	6
Dotations	168	75
Reprises		-6
Fin de période	243	75
Soit : Risques de change & Couverture de taux		
Risques s/Créances courantes	243	75

Note 27. Dettes d'impôts

En K€	12/2022	12/2021
Dettes fiscales	11 895	14 029
Total	11 895	14 029

Les dettes d'impôts sont à échéance de moins d'un an.

Note 28. Autres passifs courants

En K€	12/2022	12/2021
Avances et acomptes reçus	13 486	9 258
Dettes sociales	7 696	7 870
Divers	1 414	2 327
Autres dettes	9 110	10 197
Produits constatés d'avance	460	479
Comptes de régularisation	460	479
Total	23 056	19 934

Les autres passifs courants sont à échéance de moins d'un an.

Risques prud'homaux

Les passifs constatés en la matière sont déterminés sur la base des sommes réclamées et en fonction du caractère probable des coûts associés et sont inscrits en dettes sociales.

Note 29. Actifs et passifs financiers courants

En K€	12/2022	12/2021
Actifs financiers courants	0	0
Passifs financiers courants	0	-5
Total	0	-5

En K€	12/2022	12/2021
Couvertures de Taux	0	-5
Couvertures des Devises		
Total	0	-5

En K€	12/2022	12/2021
Début de période	-5	5
Variation par le résultat	0	3
Variation par les capitaux propres	5	-13
Fin de période	0	-5

Ventilation par échéances en k€	12/2022	12/2021
- 1 an	0	-1
de 1 an à 5 ans	0	-4
Total	0	-5

Note 30. Engagements hors bilan

Engagements financiers donnés en K€	12/2022	12/2021
Avals & cautions	122	122
Locations simples *	-	-
Intérêts sur emprunts non échus	50 140	41 303
Total Engagements financiers donnés	50 262	41 425

Dettes garanties par sûretés réelles données en K€	12/2022	12/2021
Dettes garanties par sûretés réelles (stock de vins de champagne)	261 690	215 301
Dettes garanties par sûretés réelles (immobilisations incorporelles)	-	-
Dettes garanties par sûretés réelles (autres actifs)	49 157	31 922
Total Dettes garanties par sûretés réelles	310 847	247 223

Engagements financiers reçus en K€	12/2022	12/2021
Avals & cautions	5 284	390
Garantie de l'Etat dans le cadre des PGE	21 096	21 600
Total Engagements financiers reçus	26 380	21 990

Garantie de l'Etat dans le cadre des PGE

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, le groupe a eu recours au Prêt Garanti par l'Etat (PGE) à concurrence de 24 M€. La garantie de l'Etat est accordée aux banques à hauteur de 90% du montant emprunté, soit 21,6 M€.

Engagements réciproques

- Engagements en matière d'approvisionnement

Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins.

Ces engagements portent sur des surfaces : dès lors le caractère aléatoire de la vendange tant au niveau de rendement en appellation que des prix ne permet pas d'en donner une estimation fiable.

- Vins bloqués

Ces engagements portent sur des hectolitres de vins de champagne constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives. Leur valeur sera fixée à la date où ces vins feront l'objet d'une décision de déblocage.

L'estimation actuelle de la valeur des vins bloqués nous paraît difficile à mettre en œuvre de façon raisonnable compte tenu de l'ignorance de cette date.

Nous ne connaissons ni le prix de la dernière vendange avant le déblocage, ni la négociation qui permettra de les valoriser.

Note 31. Secteurs Opérationnels

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par Activité en K€	12/2022	%	12/2021	%
Champagne et autres	308 627	92%	275 671	92%
Vins des Sables et de Provence	25 832	8%	25 578	8%
Total	334 459	100%	301 249	100%

Répartition du Résultat Opérationnel Courant consolidé par Activité en K€	12/2022	%	12/2021 Retraité (*)	%
Champagne et autres	30 775	89%	27 986	89%
Vins des Sables et de Provence	3 802	11%	3 373	11%
Total	34 577	100%	31 359	100%

(*) Voir note 1.3

Répartition des Immobilisations Incorporelles nettes par Activité en K€	12/2022	12/2021
Champagne et autres	97 276	98 415
Vins des Sables et de Provence	1 513	1 182
Total	98 789	99 597

Répartition des Immobilisations Corporelles nettes par Activité en K€	12/2022	12/2021
Champagne et autres	229 221	224 388
Vins des Sables et de Provence	185 227	152 470
Total	414 448	376 858

Répartition des Immobilisations Financières nettes par Activité en K€	12/2022	12/2021
Champagne et autres	7 314	7 130
Vins des Sables et de Provence	168	161
Total	7 482	7 291

Répartition des Stocks par Activité en K€	12/2022	12/2021 Retraité (*)
Champagne et autres	621 153	619 830
Vins des Sables et de Provence	24 621	20 289
Total	645 774	640 119

(*) Voir note 1.3

Répartition des Investissements par Activité en K€	12/2022	12/2021
Champagne et autres	12 285	12 468
Vins des Sables et de Provence	7 574	9 812
Total	19 859	22 280

Note 32. Parties liées

Conformément à l'IAS 24, les informations relatives aux parties liées sont détaillées ci-après :

- Les relations entre les parties liées sont regroupées en 3 catégories :
 - ✓ le Groupe Compagnie Vranken, principal actionnaire de Vranken-Pommery Monopole,
 - ✓ les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
 - ✓ les administrateurs ou actionnaires, dirigeants, personnes physiques.

Toute transaction fait l'objet de facturation.

- Nature des flux :
 - ✓ Matières premières et Produits en cours : Raisins, moûts, vins clairs, bouteilles sur lattes
 - ✓ Produits finis : Champagne, Porto, Vins Listel, Autres vins et spiritueux
 - ✓ Prestations : Viticoles, vinicoles, industrielles, administratives, loyers, redevances, courtage et ducroire
 - ✓ Produits et charges financiers : Intérêts comptes courants
 - ✓ Rémunérations versées : Contrats de travail, mandats, avantages en nature, jetons de présence
- Composition des parties liées :
 - ✓ Sociétés du Groupe Compagnie Vranken, contrôlant la société Vranken-Pommery Monopole
 - ✓ Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence
 - ✓ Administrateurs, actionnaires et membres de la famille proche, directement ou indirectement au travers de sociétés.

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Concernant les opérations avec la société A l'auberge Franc Comtoise SAS et la SAS VPHV, les sommes présentées correspondent uniquement aux opérations réalisées à partir de la mise en équivalence de ces sociétés.

En K€	12/2022	12/2021
Chiffre d'affaires - Produits finis	39	146
Chiffre d'affaires - Prestations	5	-
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	154	189
Produits financiers	27	9
Produits de cession d'immobilisations	6	354
Autres achats, prestations et commissions	3 297	3 591
Compte courant d'associé créditeur	282	353
Passifs non courants	22	-
Passifs courants	1 640	262
Comptes courants d'associés débiteurs	2 342	1 110
Actifs courants	310	223

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec le Groupe Compagnie Vranken

En K€	12/2022	12/2021
Chiffre d'affaires - Produits finis (y compris vente vendange)	13 888	5 324
Chiffre d'affaires - Prestations	3 831	4 083
Chiffre d'affaires - Ventes diverses	2 758	1 241
Autres produits	25	27
Achats de matières premières, produits en cours et finis	31 363	20 798
Prestations de holding animatrice	3 156	2 309
Locations immobilières	249	82
Autres achats, prestations et commissions	166	159
Charges de personnel et rémunérations versées	-	692
Charges de redevances de marques	155	91
Charges financières	396	304
Passifs liés aux contrats de location	5 578	4 404
Autres passifs non courants	74	72
Autres passifs courants	10 525	66
Comptes courants d'associés débiteurs	21	21
Actifs non courants	230	408
Actifs courants	25 482	9 859

Relations du Groupe Vranken-Pommery Monopole avec des personnes physiques, administrateurs ou actionnaires directement ou indirectement

En K€	12/2022	12/2021
Chiffre d'affaires - Produits finis	56	52
Chiffre d'affaires - Prestations	56	37
Chiffre d'affaires - Ventés diverses	13	12
Produits sur cesions d'immobilisations	517	-
Autres achats, prestations et commissions	542	357
Charges fiscales	-	2
Charges de personnel et rémunérations versées *	2 067	722
Charges de redevances de marques	54	58
Passifs liés aux contrats de location	-	92
Passif courant	397	682
Compte courant d'associé créditeur	9	32
Actif courant	244	50

(*) Aucun des mandataires sociaux des sociétés du Groupe ne bénéficie de clauses parachute, ni de clauses de complément de retraite, au titre de leur mandat social, en dehors des clauses du droit du travail et des conventions collectives pour ceux d'entre eux qui bénéficient par ailleurs d'un contrat de travail. Les rémunérations des dirigeants ne sont composées que d'avantages court terme.

En dépit de liens commerciaux avec certaines sociétés du Groupe Compagnie Vranken, aucune de celles-ci n'est intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Vranken-Pommery Monopole, étant donné que ces entités relèvent de services autonomes distincts, réalisent des opérations à des conditions de marché et que le Groupe Compagnie Vranken établit des comptes consolidés.

Note 33. Événement post-clôture

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Note 34. Chiffres clés de la société mère (en K€)

Compte de résultat	12/2022	12/2021
Chiffre d'affaires	340 307	298 333
Résultat d'Exploitation	3 741	357
Résultat Courant	3 786	4 591
Résultat Net	4 044	4 185

Bilan	12/2022	12/2021
Capital social	134 056	134 056
Capitaux propres	290 219	293 280
Emprunts obligataires (y compris intérêts courus)	147 682	223 874
Dettes financières auprès des établissements de crédit	44 428	47 013
Actif immobilisé	382 345	384 233
Total Bilan	650 270	741 199